

Fès-Meknès

La région déroule le tapis rouge à ses MRE

● Les représentants des différentes institutions ont informé les Marocains du monde présents dans la région des opportunités et des facilités que les différentes institutions leurs réservent.

Les multiples opportunités d'investissement que recèle la région Fès-Meknès ont été présentées, mercredi dernier à Fès, lors de la journée portes ouvertes tenue à l'occasion de la journée nationale des Marocains résidant à l'étranger (MRE). Celle-ci a été initiée par la wilaya de Fès-Meknès en partenariat avec le Centre régional d'investissement (CRI) sous le thème «Nos jeunes à l'étranger: énergies, défis et paris d'avenir». Différents établissements ont été représentés lors de cette journée par des stands afin d'informer les MRE, porteurs de projets, sur les opportunités d'investissement et les mesures prises pour les encourager à investir au Maroc. À l'ouverture de cette journée, le wali de la région Fès-Meknès, gouverneur de la préfecture de Fès, Said Zniber, a avoué que la région Fès-Meknès a besoin de ses MRE pour mieux se développer, mais aussi de tirer profit de leurs expériences pour mieux exploiter les atouts économiques, touristiques et culturels de la région. Pour lui, «la participation des MRE dans le développement de la région est très importante eu égard aux multiples réalisations dans les divers domaines, particulièrement les services, le tourisme et l'enseignement». Pour planter le décor, il faut souligner

diée à accueillir et à suivre les affaires des MRE sur la région dans les meilleures conditions», a précisé Rachid Aouine, président du Centre régional d'investissement (CRI). À cette occasion, les responsables du CRI ont mis la lumière sur les mesures prises par le gouvernement, notamment la mise en place d'un fonds pour la promotion des investissements des Marocains du monde, «MDM Invest», soulignant que la gestion de ce fonds est confiée à la Caisse centrale de garantie. Le Fonds MDM Invest finance, conjointement avec les banques, les projets de création ou d'extension d'entreprises promues au Maroc, directement, par des MRE. Les programmes d'investissement seront financés par un apport en fonds propres de 25% au minimum du projet d'investissement en devises, une subvention de l'État de 10% du montant total du projet d'investissement sous forme d'une avance non remboursable, avec un plafond de 5 MDH au maximum et un crédit bancaire de 65% au maximum.

Potentiel de la région

Les différents services présents lors de cette journée ont relevé les différentes infrastructures que recense la région, notamment les réseaux routier et ferroviaire qui s'étendent respectivement sur 7.625 et 200 km, en plus de l'aéroport international de Fès-Saiss, dont la capacité d'accueil est estimée à plus 3 millions de passagers par an. La région comprend aussi cinq universités de plus 145.000 étudiants, outre l'École nationale d'agriculture de Meknès et les

262 instituts de formation professionnelle. Les responsables ont aussi énuméré les divers sites d'activités économiques, industrielles et touristiques tels que l'agropôle de Meknès qui s'étend sur 140 hectares, la zone Fès-Shore, la zone industrielle Miftah El Khayr de Ras El Ma, la zone industrielle route d'Aknoul (Taza), les zones d'artisanat de Aïn Nokbi et Benjellik, la plateforme industrielle intégrée (P2I) et

l'unité d'aménagement touristique de Oued Fès, qui s'étend sur 166 ha. Il faut également noter l'existence de différents projets structurants prévus au niveau de la région, dont ceux de la zone logistique de Aïn Chkef, dans la province de Moulay Yacoub, d'une superficie de 142 ha, et de la commune de Kander Sidi Khyar dans la province de Sefrou (84 ha), la mise à niveau des thermes de Moulay Ya-

coub et l'extension de l'aéroport de Fès-Saiss. Rappelons qu'un total de 3.491 entreprises ont été créées dans cette région au titre de l'année 2015. Cette rencontre était l'occasion pour les MRE de la région d'en savoir plus sur les opportunités et sur les facilités que les différentes institutions leurs réservent.

PAR MEHDI IDRISSE
m.idrissi@leseco.ma

Services, tourisme, enseignement... les secteurs d'investissement prisés par les MRE.

que d'après des statistiques du CRI-FM, en 2015 la région de Fès-Meknès a vu la création de 501 entreprises MRE, toutes activités confondues. Concernant ce premier semestre 2016, plus de 51 entreprises ont été créées par les Marocains du monde dans la région. «Le CRI de la région Fès-Meknès œuvre de manière continue dans l'amélioration de la qualité des services, notamment par la création d'une cellule dé-

Royaume du Maroc
Ministère de l'Intérieur
Province de Mediouna

المبادرة الوطنية للتنمية البشرية
Initiative Nationale pour le Développement Humain

Programme Transversal 2016

AVIS

Prolongation d'appel à projets

Le Président du Comité Provincial de Développement Humain de Mediouna invite l'ensemble des acteurs locaux (collectivités locales, chambres professionnelles, associations, sociétés des personnes et autres groupements d'acteurs de développement humain (coopératives, GIE ...)) désirant bénéficier de l'appui du Programme Transversal de l'Initiative Nationale pour le Développement Humain visant le financement des projets à fort impact sur le développement humain dans les Communes Rurales et les quartiers pauvres non ciblés par les autres programmes au titre de l'exercice 2016 à formuler leurs demandes.

Les pièces constitutives du dossier de candidature :

- Une demande sollicitant la contribution financière de l'INDH formulée à l'attention de Monsieur le Gouverneur de la Province, Président du Comité Provincial de Développement Humain ;
- Une note de financement détaillant les apports des différents partenaires au projet, y compris ceux des bénéficiaires, corroborée d'attestations de financement desdits partenaires ;
- Une fiche-Projet conforme au modèle à retirer auprès de la Division Provinciale de l'Action Sociale, appuyée selon le cas d'un devis estimatif ou d'une facture pro format (pour les acquisitions des matériels) ou autres ;
- Un Relevé de l'Identité Bancaire (RIB) dédié au projet.

Les collectivités locales et les chambres professionnelles sollicitant un partenariat avec l'INDH pour un projet donné, joindront les délibérations de leur conseil à ce sujet ou le PV de la réunion du Comité Local de Développement Humain (CLDH), dûment datés et signés.

Les entités de la société civile/ coopératives/ GIE ... fourniront également (03 Copies certifiées conformes à l'originale) :

- Le statut de l'association, coopérative ou des sociétés des personnes ;
- La liste des membres du bureau de l'association, coopérative ou des sociétés des personnes ;
- Le dernier PV de renouvellement du bureau et le récépissé de dépôt ;
- Attestation d'inscription à la taxe professionnelle (Patente) / sociétés des personnes ;
- Extrait de registre de commerce / sociétés des personnes ;
- Un état faisant ressortir les moyens humains et matériels de l'association ou de la coopérative ;
- Le rapport d'activité moral et financier de l'association comportant le bilan de ses réalisations ;
- Une déclaration sur l'honneur précisant les subventions publiques, sous quelques formes que ce soit, perçus les 2 dernières années ;
- Business plan.

Dépôt du dossier :

Les candidatures seront adressées à Monsieur le Gouverneur, Président du Comité Provincial de Développement Humain par dépôt direct au Bureau d'Ordre de cette Province, contre récépissé, à compter du **19/08/2016** au **16/09/2016**.

N.B :

- Considéré comme nulle et non avenue chaque fiche ne contient pas tous les documents requis.
- Pour tous renseignements, contacter de la Division de l'Action Sociale relevant de la Province.